

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42059

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 38736 de M. Cesarini

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 2, après le mot :

« vie »,

insérer les mots :

« en bonne santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de tenir compte de l'espérance de vie des différentes catégories professionnelles dans le pilotage de nos retraites. Nous pensons qu'il est utile de préciser que c'est l'espérance de vie en bonne santé qui doit être prise en compte.